



MAIRIE DE GENTE

5 route de la Mairie

16130 GENTE

Tél : 05.45.83.73.97/Fax : 05.45.83.64.34

E-mail : mairiedegente@wanadoo.fr

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU 25 MARS 2022**

Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'An deux mil vingt et deux, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, 1^{ère} Adjointe faisant fonction de Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22/03/2022

Présents : BENARD Carmen, SEGUIN Gaël, NOËL Christine, SEGUIN Gérard, GOURRAUD-BABIN Maryse, COUVRY Anthony, FRADIN Elisabeth, CHABROL Isabelle, DA COSTA Paulo, JASMIN Nathalie, OSES Laura, Maria Rosa JASMIN

Absent : M. Romain FREDERIC

Secrétaire de séance : NOËL Christine

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Adjointe au Maire

Madame Christine NOËL est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

1 - Approbation du Compte de gestion 2021 Commune

Madame BERNARD Carmen, 1^{ère} Adjointe faisant fonction de Maire donne lecture du compte de gestion 2021 du budget primitif de la commune.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné

des états de développement de comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être fait assurer que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

12 pour

1 Bis - Approbation du Compte de gestion 2021 Budget annexe Bâtiment commercial

Madame BERNARD Carmen, 1ère Adjointe faisant fonction de Maire donne lecture du compte de gestion 2021 du budget annexe bâtiment commercial.

Après s'être fait présenter le budget annexe bâtiment commercial de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être fait assurer que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

12 Pour

1 Ter- Approbation du Compte de gestion 2021 Budget annexe La Petite Croix

Madame BERNARD Carmen, 1ère Adjointe faisant fonction de Maire donne lecture du compte de gestion 2021 du budget annexe la Petite Croix.

Après s'être fait présenter le budget annexe la Petite Croix de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être fait assurer que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

12 POUR

2 - Approbation du Compte administratif Budget principal

Madame BERNARD Carmen, 1ère Adjointe faisant fonction de Maire donne lecture du compte administratif de l'année 2021.

Comme prévu par l'article L. 2121-31 du CGCT, le conseil municipal a élu son président de séance à savoir Mme Elisabeth FRADIN.

Après le retrait de Madame Carmen BERNARD, Le Conseil Municipal délibère sur les comptes présentés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent le Compte Administratif 2021.

2 Bis - Approbation du Compte administratif Budget annexe bâtiment commercial 2021

Madame BERNARD Carmen, 1ère Adjointe faisant fonction de Maire donne lecture du compte administratif de l'année 2021 du Budget annexe bâtiment commercial.

Comme prévu par l'article L. 2121-31 du CGCT, le conseil municipal a élu son président de séance à savoir Mme Elisabeth FRADIN.

Après le retrait de Madame Carmen BERNARD, Le Conseil Municipal délibère sur les comptes présentés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent le Compte Administratif 202 du Budget annexe bâtiment commercial.

2 Ter - Approbation du Compte administratif Budget annexe Lotissement la Petite Croix 2021

Madame BERNARD Carmen, 1ère Adjointe faisant fonction de Maire donne lecture du compte administratif de l'année 2021 du Budget annexe lotissement la Petite Croix.

Comme prévu par l'article L. 2121-31 du CGCT, le conseil municipal a élu son président de séance à savoir Mme Elisabeth FRADIN.

Après le retrait de Madame Carmen BERNARD, Le Conseil Municipal délibère sur les comptes présentés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent le Compte Administratif 202 du Budget annexe lotissement la Petite Croix.

3 - Affectation du résultat – Budget commune

	Résultats au 01.01.2021	Part affecté à l'invest en 2021	Résultats exercice 2021	Résultats comptables au 31.12.2021	Dépenses engagées non mandatées	Recettes justifiées non réalisées	Résultats nets
Investiss	-51 620,74		112 537,33	60 916,59	-12 596,28		/
Fonction	188 791,06	75 238,71	51 029,60	164 582,85			164 582,85
TOTAL	137 171,22	75 238,71	163 566,93	225 499,44	-12 596,28		/

Excédent global de clôture 164 582,85 €

☐ - A reporter au compte R001 excédent d'investissement : 60 916,59€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reprendre les résultats au budget primitif 2022.

3 Bis - Affectation du résultat – Budget annexe bâtiment commercial

	Résultats au 01.01.2021	Part affecté à l'invest en 2021	Résultats exercice 2021	Résultats comptables au 31.12.2001
Investiss	-2 327,63		9070,46	-11 398,09
Fonction	14 265,08	3 588,95	6 090,34	16 766,47
TOTAL	11 937,45	3 588,95	-2980,12	5 368,38

- ☐ A reporter au compte D001 excédent d'investissement : 11 398,09€
- ☐ A reporter au compte R002-excédent de fonctionnement : 16 766,47 €
- ☐ A reporter au 1068 : 11 398,09 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reprendre les résultats au budget annexe bâtiment commercial 2022.

3 Ter - Affectation du résultat – Budget annexe Lotissement la Petite Croix

	Résultats au 01.01.2021	Part affecté à l'invest en 2021	Résultats exercice 2021	Résultats comptable s au 31.12.2001
Investiss	176 622,50		213 665,69	-37 043,19
Fonction	51 299,81		252 415,07	303 714,88
TOTAL	227 922,31		-38 749,38	266 671,69

- ☐ A reporter au compte D001 excédent d'investissement : 37 043,19€
- ☐ A reporter au compte R002-excédent de fonctionnement : 303 714,88 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reprendre les résultats au budget annexe lotissement la Petite Croix2022.

4 - Vote du Budget primitif 2022 Budget communal

Madame Carmen BERNARD, 1ère Adjointe faisant fonction de Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Primitif 2022 du budget communal pour la section de fonctionnement et d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	823 250,91 €	823 250,91 €
Section investissement	1 363 762,36 €	1 363 762,36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- adopte le Budget Primitif 2022 pour le budget communal

4 Bis - Vote du Budget primitif 2022 Budget annexe Bâtiment commercial

Madame Carmen BERNARD, 1ère Adjointe faisant fonction de Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Primitif 2022 du budget annexe bâtiment commercial pour la section de fonctionnement et d'investissement

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	31 866,38 €	31 866,38 €
Section investissement	37 398,09 €	37 398,09 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- adopte le Budget Primitif 2022 pour le budget annexe bâtiment commercial.

4 Ter - Vote du Budget primitif 2022 Budget annexe Lotissement la Petite Croix

Madame Carmen BERNARD donne lecture au Conseil Municipal du Budget annexe Lotissement la Petite Croix pour la section de fonctionnement et d'investissement

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	7 347,10 €	7 347,10 €
Section investissement	213 665,69 €	213 665,69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- adopte le Budget Primitif 2022 pour le budget annexe Lotissement la Petite Croix

5 - Attribution subventions 2022

Madame BERNARD Carmen, 1ère Adjointe faisant fonction de Maire propose d'attribuer les subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-décide d'attribuer et de verser une subvention aux différentes associations et organismes pour une somme totale de 9 000 €, répartie comme indiqué ci-après :

Article	Organisme	Montant subvention
6574	ADAPEI	16,00 €
6574	ADIL 16	82,00€
6574	ADMR Segonzac	280,00 €
6574	Aéro club de Châteaubernard « Ailes Cognaçaises »	35,00 €
6574	ASERC	50,00 €
6574	Association des anciens combattants Segonzac	20,00 €

6574	Association des Loisirs Associés	250,00 €
6574	Association des Parents d'Elèves	250,00€
6574	Association Sourire	40,00 €
6574	Chambre des Métiers	388,00 €
6574	Club bouliste Genté	80,00 €
6574	Club de l'Amitié	80,00 €
6574	Comité de la Croix Rouge	16,00 €
6574	Comité de la ligue charentaise contre le cancer	50,00 €
6574	Comité des Fêtes	80,00 €
6574	Commission des Fêtes	1 600,00 €
6574	Donneurs de sang de Grande Champagne	25,00 €
6574	Fondation du Patrimoine	60,00 €
6574	Groupement des ennemis des cultures	130,00 €
6574	INFO 16	400,00 €
6574	UGVC	45,00 €
6574	Société de chasse	460,00 €
6574	Restaurant du coeur	40,00 €
6574	Marché des producteurs	600,00 €
6574	Epicerie Sociale	50,00 €

6 - Vote des taux de fiscalité 2022

Madame Carmen BERNARD, 1ère Adjointe faisant fonction rappelle au Conseil municipal que depuis le 01/01/2021, il y a eu une refonte de la fiscalité locale.

A ce titre, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017.

Cette dépense prend la forme suivante : les communes bénéficient du transfert à leur profil de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements et, pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'Etat. Cette année, la TFPB comprend la part communale et le taux départemental qui est de 22,89 % (le taux communal en 2021 de la TFPB était de 15,94%).

Pour les communes, l'application d'un coefficient correcteur garantit à chaque commune une compensation à l'euro près, il sera fixe et pérenne.

Madame Carmen BERNARD propose de ne pas augmenter les impôts

Les taux de référence pour 2022 seront donc les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38,83%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 43,21%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide ses taux pour 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

CM DU 25.03.2022

Carmen BERNARD,
1^{ère} Adjointe faisant fonction de Maire

